

16 DEC 2019

ARRETE MUNICIPAL
PORTANT AUTORISATION D'OUVERTURE POUR L'ANNEE 2020
Du Garage Claude DELEAU

Le Maire d'ESCAUDŒUVRES (NORD),

- Vu la Loi n°2015-990 du 6 août 2015 relative à la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,
- Vu l'article L.3132-26 du Code du Travail modifié portant sur la dérogation municipale du repos dominical des salariés, le nombre de ces dimanches ne pouvant excéder douze par an,
- Vu la demande présentée le 19 novembre 2019 par Madame Maryse DENYS, Concessionnaire DELEAU, en vue d'obtenir une dérogation au repos dominical pour l'année 2020,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 décembre 2019 émettant un avis favorable sur les ouvertures dominicales des commerces de détail pour l'année 2020,
- Considérant que les organisations d'employeurs et de travailleurs ont été régulièrement consultées et que le principe du volontariat du personnel sera respecté.

ARRETE

Article 1 : Tous les magasins de vente de type S.A.R.L. Garage Claude DELEAU sont autorisés à rester ouverts les dimanches :

- Dimanche 19 janvier 2020
- Dimanche 15 mars 2020
- Dimanche 14 juin 2020
- Dimanche 13 septembre 2020
- Dimanche 11 octobre 2020

Article 2 : Le personnel de l'établissement sera rémunéré selon les règles du paiement en vigueur, de plus un repos compensateur lui sera accordé conformément aux dispositions de l'article L.3132-26 du Code du Travail.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de CAMBRAI (NORD),

Ampliation sera faite à :

- Monsieur l'Inspecteur du Travail,
- Monsieur le Commissaire Principal de Police,
- et notifiée à Madame Maryse DENYS, Concessionnaire.

Fait à ESCAUDŒUVRES, le 16 DEC. 2019

Le Maire

Patrice EGO



Acte rendu exécutoire après transmission
 en Sous-Préfecture le 16/12/2019
 et à la publication en date du 16/12/2019